

D-2011/432

Bibliothèque de Bordeaux. Don de documents par Monsieur Claude Bourgeyx. Convention. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque a reçu en avril 2011 la proposition d'un don d'un ensemble de documents par Monsieur Claude Bourgeyx, écrivain bordelais.

Il s'agit de tapuscrits des œuvres suivantes :

- *Petits outrages* (nouvelle édition),
- *Le Père Noël n'embrasse plus*,
- *Heureux qui comme moi*,
- *Remise en ordre*,
- *Les Egarements de Monsieur René* (avec note de lecture de Michèle Perrein),
- *Visites interdites*,
- *Des gens insensés autant qu'imprévisibles*,
- *Un avenir de roi*.

Ces nouveaux états préparatoires à l'édition viendraient rejoindre ceux déjà remis par Monsieur Bourgeyx à la Bibliothèque en 2002, constituant ainsi les contours d'un « fonds Claude Bourgeyx » et enrichissant le patrimoine littéraire de la Bibliothèque.

Ces manuscrits seront classés dans le domaine public mobilier de la collectivité, conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2112-1, et affectés à la Bibliothèque municipale, en raison de l'intérêt public qu'ils présentent pour l'art et l'histoire. Selon le souhait de l'auteur, ces écrits ne seront pas communiqués de son vivant.

Le don est à accepter en l'état, et dans les conditions décrites dans la convention jointe en annexe.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs de bien vouloir accepter ce don et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, dont le projet figure en annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Convention entre la Ville de Bordeaux (Bibliothèque municipale) et Monsieur Claude Bourgeyx
Relative au don de documents

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du
reçue en préfecture le

D'une part
Et Monsieur Claude Bourgeyx
Demeurant 189, rue Pasteur à Bordeaux,

D'autre part,
Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux (Bibliothèque municipale) accepte de recevoir le don de documents proposé par Monsieur Claude Bourgeyx.

Article 2 : Description du don

Le don est composé d'un ensemble de tapuscrits des œuvres suivantes :

- *Petits outrages* (nouvelle édition),
- *Le Père Noël n'embrasse plus*,
- *Heureux qui comme moi*,
- *Remise en ordre*,
- *Les Egarements de Monsieur René* (avec note de lecture de Michèle Perrein),
- *Visites interdites*,
- *Des gens insensés autant qu'imprévisibles*,
- *Un avenir de roi*.

Article 3 : Droits et Obligations de la Ville de Bordeaux

Ces manuscrits seront classés dans le domaine public mobilier de la collectivité, conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2112-1, et affectés à la Bibliothèque municipale, en raison de l'intérêt public qu'ils présentent pour l'art et l'histoire. Ils seront classés dans un fonds dénommé « fonds Claude Bourgeyx » dans lequel se trouvent déjà des ouvrages données en 2002 à la Ville par Monsieur Bourgeyx.

Les documents ne seront exploités par tous les moyens techniques présents et à venir, appropriés à l'usage de la reproduction, qu'en conformité avec les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

Selon le souhait de Monsieur Bourgeyx, ces ouvrages ne seront pas consultables de son vivant.

Article 4 : Droits et Obligations du donneur

Le donneur pourra avoir accès aux documents sans autres restrictions que celles liées au fonctionnement de la Bibliothèque.

Article 5 : Compétences juridictionnelles

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 7 : Election de domicile

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX

Pour Monsieur Claude Bourgeyx, 189, rue Pasteur à Bordeaux,

Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires.

Pour la Ville de Bordeaux, Le Maire	Monsieur Claude Bourgeyx